




ACTION EN JUSTICE OU ACTION POUR LA JUSTICE?

La mobilisation des agents depuis la première alarme sociale de la CGT contre le CEG en 2008 n'a cessée de se renforcer, jusqu'aux 5000 pétitions déposées au CDEP à l'automne dernier (dont bien plus de 4000 recueillies par les militants CGT) .

Cela fait maintenant deux ans que le CEG a été mis en œuvre et c'est à quinze jours de la grève, à l'appel de la CGT et de FO, qu'apparaissent soudainement ce qui est présenté comme la solution: l'action en justice.

Hasard ou coïncidence? A qui cela profite? En tout cas sûrement pas aux machinistes de BUS.



LA DIRECTION RECULE

La direction ne pouvait pas fuir éternellement elle a donc reçu la CGT le mercredi 25 novembre 2009 sur la question du CEG.

Le rapport de force créé, par les 5000 pétitions et la délégation organisée par la CGT au CDEP, a contraint la direction à un premier recul: on arrête la fongibilité des comptes mais elle veut encore « sauver le soldat CEG » et continuer à faire payer au machiniste l'incompétence dont elle fait preuve en matière d'organisation du travail.

En préambule la direction est revenue sur sa volonté de remettre en cause les abattements et de nous faire travailler 150 heures de plus. Ensuite elle a annoncé son premier recul:

Plus de compte écart repos

Mais un compte repos fixe bloqué à 121, car elle a constaté que l'augmentation du nombre de CER négatifs devenait ingérable. Il n'y aura donc plus de vases communicants, mais elle maintient l'individualisation.

On entendait dire: « la direction ne voudra jamais », or elle lâche là-dessus, elle lâchera sur le reste parce que son système est mauvais!

Tu vas quand même leur devoir du temps

Pour autant la direction veut continuer à exiger des machinistes d'équilibrer leur temps de travail, en particulier parce qu'elle a du mal à sortir des TM à la moyenne l'hiver et qu'elle est incapable de sortir des TM à la moyenne l'été.

La direction veut maintenir son CETT car elle veut continuer à nous tenir en laisse à +5/-5 jours.

ACULONS LA
AU RETRAIT TOTAL DU CEG

L'art d'enfoncer des portes ouvertes

← La CGT vous en a déjà informé: le rapport de force que nous avons créé ensemble a déjà porté ses premiers fruits, et nul ne peut faire semblant de l'ignorer.

En effet lors des dernières audiences, toutes les organisations syndicales ont été informé de l'arrêt du système de vase communicant entre Repos et Temps de Travail.

L'aspect illégal du dispositif, que confirme un « rendu de justice du Tribunal de Grande Instance de Douai » qui circule dans les dépôts, à savoir la compensation d'une dette de temps par un compte repos, a donc déjà fait l'objet d'un premier recul de la direction du département.

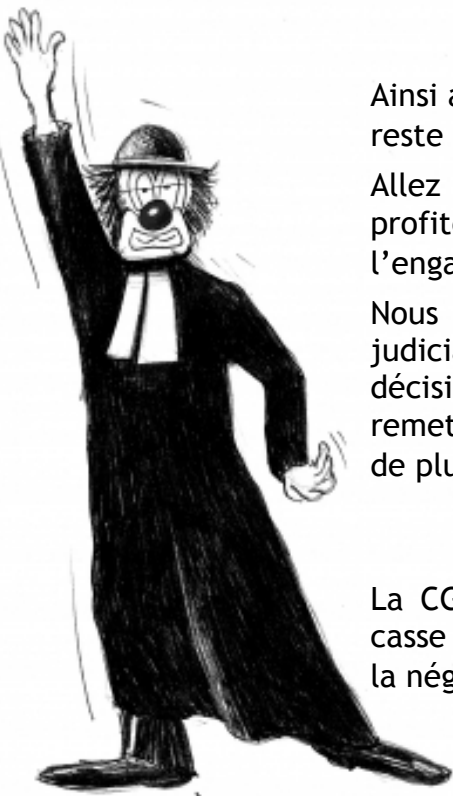
La lutte continue!

Ce que nous continuons à dénoncer avec l'existence du Compte Écart c'est précisément celui qui crée une dette : le Compte Écart « Temps de Travail », que le département persiste à garder.

Pourquoi la mobilisation et l'action plus que la justice ?

En présentant l'existence d'écart devant un tribunal il y a un énorme risque de voir le juge dire qu'il est normal de mettre en place un système pour les résorber et revenir aux 35 heures pour tous.

Au nom de l'équité le juge validerait tout processus de suppression des abattement forfaitaires ramenant tous les machinistes à 7H30 de travail quotidien.



Ainsi au nom de la loi, il serait juste de travailler 8H15 l'été et 6H53 tout le reste de l'année au lieu de 7H00 et 6H38.

Allez en justice dans ces conditions constituerait donc une erreur qui profiterait à la direction, et dont se rendrait coupable celui qui l'engagerait.

Nous avons déjà connu à plusieurs reprises dans le passé des procédures judiciaires, engagées de façon hasardeuse, et qui ont abouti à des décisions de justice contraires aux intérêts des agents y compris en remettant en cause des morceaux du statut. Inutile donc d'en rajouter une de plus.

Une seule solution

La CGT et FO refusent de valider l'existence d'écarts qui justifierait la casse de nos acquis sociaux. Que ce soit par la voie « légale » ou celle de la négociation.

C'est pourtant à cela que la direction veut nous amener au cours du mois de février.

C'est ce que la CGT et FO veulent empêcher en choisissant la seule voie possible celle de la création du rapport de force face à une direction qui méprise les agents.

Le rassemblement...

Qu'ils aient ou non validés le communiqué commun exigeant le retrait pur et simple du Compte Écart Généralisé et le retour au principe d'un socle commun de règles collectives, il n'est pas trop tard pour les autres organisations syndicales de BUS de se joindre à la journée du 11 février 2010.

...et l'action

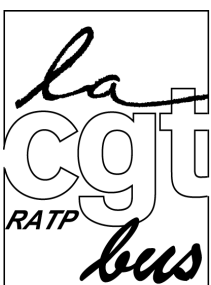
Pour se déclarer
gréviste :

(01587) 82930

- ▶ Muni de la carte de service
- ▶ Pensez à noter votre n° d'inscription

TOUS EN GREVE

le 11 février 2010



Je me syndique à la C.G.T.

Je souhaite prendre contact avec la C.G.T.

Nom: _____ Prénom: _____ Matricule: _____

Dépôt: _____ ☎ : _____ E-mail: _____

Syndicat C.G.T R.A.T.P BUS 85, rue Charlot 75003 PARIS. cgt.bus@wanadoo.fr
01-42-72-88-72 Int: 58 772